



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE MONTRouGE
Du 9 décembre 2022 à 18h00**

22 – 006

Publié conformément aux articles L. 2121–25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur convocation adressée le 10 novembre 2022, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de MONTRouGE s'est réuni en sa séance à l'Hôtel de Ville et en visioconférence le 9 décembre 2022, sous la présidence de Madame Marie COLAVITA, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles.

PRÉSENTS : (13) Madame Marie COLAVITA, Madame Patricia BADIAS, Madame Charlotte BAELDE, Monsieur Antoine BOUCHEZ, Madame Anne-Laure CROCHAT, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Sonia HADDAR, Madame Isabelle LEMÉE, Madame Isabelle PAILLARD, Madame Patricia SOYER, Monsieur Gérard VAUCORET, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Madame Régine VERZEELE

EXCUSÉS : (4) Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame FAVRA, Madame Amina SAMBOU-HONORÉ, Monsieur Maxime VETILLARD

ABSENTS : (3) Madame Christelle PRINCE, Madame Nicole GIBERT, Monsieur Roger GIBERT

REPRÉSENTÉES : (3) Madame Isabelle GONCALVES LE HÉNAFF donne pouvoir à Madame Marie COLAVITA, Madame Christine LIOTARD donne pouvoir à Madame Marie COLAVITA, Madame Typhaine VALAX donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves VERZEELE

Les membres présents peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fonctionnaires territoriaux présents :

Madame Hélène DURAND, Directrice adjointe de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse
Madame Patricia BÉCAM, Assistante de direction, Direction de l'Éducation et de la Jeunesse

Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h10 et remercie tous les administrateurs présents à ce Conseil d'administration où un nouvel examen des projets en attente seront étudiés.

I – Installation de Madame Isabelle PAILLARD au sein du Conseil d'Administration

Madame la Vice-Présidente présente Madame Isabelle PAILLARD.

Suite à la démission de Monsieur BACCON, Madame Isabelle PAILLARD a été désignée par le Conseil Municipal en date du 20 octobre pour siéger au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Montrouge. La délibération a été transmise à chaque Administrateur.

II – Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 4 octobre 2022

Madame la Vice-Présidente demande si les administrateurs ont des remarques ou des questions relatives au compte-rendu du Conseil d'Administration du 4 octobre 2022.

Monsieur BOUCHEZ souligne la qualité du compte-rendu qui a permis de bien restituer les différents échanges. Il remercie Madame BECAM pour ce travail.

Il est adopté à l'unanimité.

III – Appel à projets – Année scolaire 2022-2023 : nouvel examen des projets en attente

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'un nouvel appel à projets a été lancé par la Caisse des Ecoles pour l'année 2022-2023. 27 projets ont été enregistrés : 11 présentés par les écoles maternelles et 16 par les écoles élémentaires.

Madame la Vice-Présidente ajoute que lors du Conseil d'Administration du 4 octobre dernier, 15 projets ont été validés. Seuls 11 courriers positifs ont été adressés aux écoles, 4 projets devant être réexaminés lors de ce Conseil d'Administration suite à une demande de réajustement des budgets. En effet, plusieurs projets étaient également présentés dans le cadre de l'appel à projets PACTE (Projet artistique et Culturel et Territoire Educatif) avec des demandes de participation financière auprès de la Ville et des services départementaux de l'Education nationale. Il était alors constaté que le montage financier de certains projets par les écoles n'était pas toujours bien réalisé, une confusion existant entre les différentes sources de financement.

Madame la Vice-Présidente indique que la Commission d'étude des PACTE s'est réunie le 11 octobre 2022 et a attribué des participations financières pour la réalisation des différents projets. En conséquence, les montants attribués par la Caisse des Ecoles conduisaient à un excédent de budget pour 4 projets, qui ont donc été mis en attente.

Ainsi, **11 projets ont été validés pour un budget de 8 850 euros.**

Madame la Vice-Présidente souligne que **16 projets doivent être réétudiés** (8 en élémentaire et 8 en maternelle).

Madame la Vice-Présidente précise que l'ensemble des écoles a renvoyé les projets modifiés conformément à la demande qui leur a été adressée. Le montant de la participation sollicitée s'élève à **18 842 euros** contre 27 317 euros lors de la première lecture (-31%). Le montant total de la participation sollicitée auprès de la Caisse des Ecoles pour l'appel à projets 2022-2023 s'élève à **27 692 euros** contre 36 867 euros en première lecture

Madame la Vice-Présidente propose d'étudier chaque projet et les présente un à un, elle remercie Madame DURAND qui a préparé le dossier de présentation des projets.

Madame la Vice-Présidente indique que Monsieur LAFONT, Directeur de l'Espace Michel COLUCCI, souhaiterait connaître l'ensemble des projets pour lesquels l'Espace Michel COLUCCI est intégré. Elle rappelle que depuis un an l'Espace Michel COLUCCI est payant, elle indique qu'il faudrait voir avec les écoles si elles ont bien inclus le prix de la location de la salle. Apparemment, certaines écoles ont déjà contacté l'Espace Michel COLUCCI pour fixer des dates.

Madame DURAND indique que la liste des projets intégrant l'Espace Michel COLUCCI sera transmise à Monsieur LAFONT.

2) Le projet ***EAC fables*** est présenté par l'école élémentaire BOILEAU, en partenariat avec la Compagnie Les Globe Trottoirs. Le projet a été retravaillé en précisant le complément de financement. Il concerne 2 classes de CE2 (59 élèves) dont l'objectif est de s'appuyer sur les fables de La Fontaine pour renforcer les fondamentaux dans les référentiels de compétence (lecture à voix haute, compréhension, « jouer »), connaissance et culture de l'élève. La restitution du projet est la suivante : lecture théâtralisée des fables, une représentation à l'Espace Michel COLUCCI. Le projet coûte 1 390 € et une participation de **300 €** est demandée à la Caisse des Ecoles (150 € par classe). La coopérative de classe prend en charge 490 €, le projet PACTE à hauteur de 300 € (150 € par classe) et une participation de la Ville à hauteur de 300 €.

Monsieur BOUCHEZ remercie Madame DURAND pour la bonne synthèse de ces projets. Il demande pourquoi le projet passe de 1 300 à 1 390 €.

Madame DURAND indique que rien n'est détaillé.

Le projet est validé et une participation de 300 € est accordée à l'unanimité.

3) Le deuxième projet est également présenté par l'école élémentaire BOILEAU et s'intitule ***A la découverte de l'art en scène*** avec comme intervenant Monsieur Xavier GAUTHIER, comédien et directeur du théâtre de l'Epopée à Arcueil. Le projet a été retravaillé en équilibrant le budget. Il s'agit de monter un spectacle destiné à être joué, s'initier au théâtre, s'intégrer dans un projet à l'année (12 séances d'une heure). Il concerne 3 classes de CM1 et CM2 (85 élèves). La restitution est la suivante : présentation du travail aux autres classes ainsi qu'aux parents, location de la salle de l'Espace Michel Colucci pour la représentation finale. Le projet coûte 2 295 € et **975 €** sont demandés à la Caisse des Ecoles. La coopérative de classe participera à hauteur de 300 € (100 € par classe), la Ville à hauteur de 600 € et la DSDEN à hauteur de 420 € pour le projet PACTE.

Madame CROCHAT indique que ce projet a commencé en novembre et elle précise que c'est un projet très riche.

Le projet est validé et une participation de 975 € est accordée à l'unanimité.

4) Le troisième projet ***Le fil musical à travers le violon Alto*** est également présenté par l'école élémentaire BOILEAU. Le projet a été retravaillé en incluant d'autres financements. Il concerne une classe de CM1/CM2 (25 élèves) et l'objectif est de mettre en pratique avec les enfants des activités musicales choisies en travaillant sur différents supports, de rédiger des poèmes, de mettre en musique les créations littéraires. Cette action est portée par l'Action Musicale (16 séances d'une heure 30 de janvier à juin). La restitution est la suivante : répétition générale pour les élèves et restitution devant les parents dans la salle de gymnastique. Le coût du projet s'élève à 1 760 €. Il est demandé une participation financière de **685 €** à la

Caisse des Ecoles, la coopérative de classe participera à hauteur de 700 € et 375 € seront demandés aux familles, soit 15 € par enfant.

Madame PAILLARD demande si dans le cadre de projets similaires les parents ont réussi à financer ces montants là et que se passe-t-il si certains parents ne peuvent pas financer.

Madame DURAND indique que la coopérative de l'école peut financer.

Monsieur VERZEELE précise que ce montant n'est pas énorme.

Le projet est validé et une participation de 685 € est accordée à l'unanimité.

7) Le projet est présenté par l'école élémentaire BUFFALO sur le thème du **Street Art : une fresque collective à Buffalo**, en lien avec l'intervenant Roberto PACHECO dont l'objectif est de réaliser une fresque murale collective façon Street Art sur les murs du préau de l'école. La thématique est paysage, nature, environnement (par groupe de 12 élèves, peinture durant 1 heure avec l'intervenant). Le projet a été retravaillé notamment sur le contenu pédagogique, les objectifs et le budget en recherchant d'autres financements. Trois classes de CP et CP/CE1 sont concernées (65 élèves). La restitution est la suivante : exposition dans l'école. Le montant du projet s'élève à 1 660 €, la coopérative de classe participera à hauteur de 160 €, la coopérative de l'école à hauteur de 250 € et l'OCCE à hauteur de 400 € et la participation sollicitée auprès de la Caisse des Ecoles est de **850 €**.

Madame la Vice-Présidente indique qu'il n'y a aucune précision concernant l'emplacement de la fresque. Quels sont les murs concernés ? Un support en bois sera-t-il utilisé et retiré après ?

Madame DURAND indique qu'il a été précisé dans le courrier de réponse pour le projet similaire de la maternelle que l'école devait se rapprocher des services techniques et demander l'autorisation à la Ville pour utiliser et peindre les murs du préau.

Madame LEMEE demande qui est Monsieur Roberto PACHECO.

Madame DURAND répond qu'elle ne sait pas, il n'y a aucun renseignement et elle ne l'a pas trouvé sur internet.

Madame LEMEE indique que s'il y avait d'autres projets de ce style, elle pourrait faire d'autres propositions d'artistes Montrougiens.

Monsieur VERZEELE précise qu'il faut avoir l'aval de l'Education nationale pour les intervenants extérieurs.

Madame la Vice-Présidente répond que l'aval de l'Education nationale n'est pas nécessaire si le projet ne dépasse pas un certain nombre d'heures.

Madame la Vice-Présidente indique que sur l'aspect pédagogique elle trouve cela bien que les enseignants aient fait la démarche de vouloir une œuvre qui soit collective. Par contre, elle se demande comment faire si la fresque n'est pas réussie et propose de demander à l'école que cette fresque soit faite sur un support en bois qui puisse être retiré.

Monsieur VERZEELE et Madame LEMEE proposent de demander à l'école d'avoir le projet sur papier pour validation avant la mise en peinture de la fresque.

Madame PAILLARD partage l'avis de Monsieur VERZEELE et de Madame LEMEE.

Monsieur BOUCHEZ demande qui validera le projet.

Madame la Vice-Présidente répond que les Administrateurs de la Caisse des Ecoles valideront le projet.

Madame la Vice-Présidente demande à Madame HADDAR si elle a des informations sur ce projet.

Madame HADDAR répond que la prise de risque est relative, ce projet sera encadré. Elle indique qu'à l'école Buffalo il y a toujours un travail autour du Street Art, il y a des animateurs qui sont experts dans le domaine et qui font beaucoup d'activités périscolaires en Street Art.

Madame la Vice-Présidente souhaite que l'inauguration des fresques soit faite en présence des parents mais également avec les membres de la Caisse des Ecoles.

Monsieur DEVRIENDT indique que la Directrice de l'école élémentaire Briand a demandé ce jour au service de la Ville de réaliser une fresque sur deux murs. Cette demande ne fait pas partie d'un projet pédagogique.

Le projet est validé et une participation de 850 € est accordée à l'unanimité.

9) Le projet est présenté par l'école élémentaire RABELAIS **Projet Danse** dont l'objectif est de développer et enrichir l'expression du mouvement vers le mouvement dansé, de composer et de construire un projet de création chorégraphique et de le présenter. Le projet a été retravaillé en incluant d'autres financements et en incluant des explications sur le projet. L'intervenant est La Compagnie La Tasse de Thé, en résidence à l'Espace Michel Colucci (16 ateliers d'une heure trente avec 3 intervenants). Une restitution est prévue le 2 juin 2023 à l'Espace Michel Colucci, présentation à la manifestation « Inspirations végétales ». Deux classes de CP sont concernées (48 élèves). Le coût du projet est de 7 000 € dont **2 800 €** demandés à la Caisse des écoles. 1 000 € seront financés par l'école et 3 200 € par la Direction de la Culture (Budget des inspirations végétales).

Madame la Vice-Présidente précise que le budget est très élevé.

Monsieur BOUCHEZ indique qu'un spectacle à 7 000 € est un très beau spectacle. Il ajoute qu'il faut faire la différence entre investissement et financement. Le financement ne justifie absolument pas la valeur d'un investissement.

Madame la Vice-Présidente indique qu'elle est très gênée de refuser ce projet car le lien avec un événement Ville est déjà fait. Elle regrette le fait que la Caisse des Ecoles n'ait pas été sollicitée en amont.

Madame LEMEE indique qu'il y a un surdimensionnement et qu'il y a un souci d'équité.

Monsieur DEVRIENDT demande s'il n'y a pas une possibilité de réduire le nombre de séances, par exemple à 10.

Madame la Vice-Présidente propose d'accepter le projet mais pas la somme demandée.

Monsieur VERZEELE propose de verser 1 000 € maximum.

Monsieur BOUCHEZ indique que l'école devra négocier avec la Compagnie le coût total du projet.

Le projet est validé et une participation de 1 000 € est accordée à l'unanimité.

13) L'école élémentaire QUENEAU propose un projet sur le thème **Conte musical « les mille tours d'Edison »** avec Simon SENIZERGUES, pianiste. L'objectif de ce projet est la musique, le théâtre et le chant, c'est une comédie musicale avec une dimension scientifique (vie d'Edison) interprétée par les élèves (5 séances d'une heure). Le projet a été retravaillé en incluant d'autres financements. Trois classes de CM1 et CM2 sont concernées (80 élèves). La restitution est la suivante : réalisations d'articles sur le blog au cours de la mise en place, carnet de bord, présentation aux autres classes, 2 restitutions pour les parents les 11 et 14 mai. Le montant du projet s'élève à 1 665 € et la participation sollicitée auprès de la Caisse des Ecoles est de **100 €**. Un financement est prévu par la coopérative de l'école à hauteur de 310 €, par la Ville de Montrouge à hauteur de 475 €, de 500 € par la DSDEN et de 300 € par l'OCCE.

Le projet est validé et une participation de 100 € est accordée à l'unanimité.

14) L'école élémentaire QUENEAU a présenté un deuxième projet **Théâtre autour des fables de La Fontaine** pour permettre aux enfants d'adapter les fables de La Fontaine à la forme théâtrale : compréhension des élèves, production d'écrits, travail de production orale (5 heures d'intervention et 10 heures de travail en classe). Cette action est portée par Stéphane REBOUL, l'Association montrougeienne les Globe Trottoirs. Le projet a été retravaillé en incluant d'autres financements. Deux classes de CE2 et CM1 sont concernées (51 élèves). La restitution est la suivante : lecture théâtralisée des fables. Ce projet s'élève à 905 € et la participation sollicitée auprès de la Caisse des Ecoles est de **100 €**. Un financement est prévu par la coopérative de l'école à hauteur de 205 €, par la Ville de Montrouge à hauteur de 200 €, de 300 € par la DSDEN et de 100 € par l'OCCE.

Le projet est validé et une participation de 100 € est accordée à l'unanimité.

15) L'école élémentaire QUENEAU a présenté un troisième projet **Emilie Jolie** dont l'objectif est de monter un conte musical à partir du spectacle existant Emilie Jolie en lien avec l'Association Vers les Etoiles (Chatillon) (10 heures d'intervention). Le projet a été retravaillé en incluant d'autres financements. Deux classes et demie de CE2 et CM1 sont concernées (63 élèves). La restitution est la suivante : répétitions devant les autres classes, spectacle le 1^{er} juin. Ce projet coûte 700 € et une participation de **200 €** est demandée à la Caisse des Ecoles. Un financement est prévu par la coopérative de l'école à hauteur de 200 €, de 200 € par la DSDEN et de 100 € par l'OCCE.

Madame la Vice-Présidente attire l'attention sur le fait que l'enseignante, Madame FORTIN, est membre de l'Association intervenante Vers les Etoiles.

Madame HADDAR souligne, comme l'a fait Monsieur BOUCHEZ, que l'enseignante aurait pu le signaler avant. Elle ne s'y oppose pas car il faut encourager les enseignants pour ce projet.

Madame la Vice-Présidente ajoute qu'il faudrait ajouter l'année prochaine une charte déontologique.

Le projet est validé et une participation de 200 € est accordée à l'unanimité.

Avant d'aborder les projets des écoles maternelles, Madame la Vice-Présidente indique qu'elle a rencontré les directeurs des écoles Berthelot, Briand, Rabelais qui lui ont tenu le même discours à savoir qu'avant il n'y avait pas d'appel à projets et que cela leur prend du temps. Monsieur BLORET a compris qu'il était important pour les Administrateurs de la Caisse des Ecoles de s'assurer de la portée pédagogique des projets de l'Action Musicale dans les écoles.

Madame la Vice-Présidente propose de commencer par le projet de l'école maternelle HAUT-MESNIL CIRQU'AOUETTE.

25) L'école maternelle HAUT-MESNIL présente un projet **Les petites sections entrent en piste** dont le thème est les arts du cirque et de la rue, initier les élèves à l'expression corporelle, les engager dans un processus collectif de recherche et de création. Le projet est porté par CIRQU'AOUETTE (Paris) (1 heure par semaine et par classe sur 7 semaines). Le projet a été retravaillé en recherchant d'autres financements. Quatre classes de petite section sont concernées (94 élèves). La restitution est la suivante : restitution devant les familles. Ce projet s'élève à 2 228 € et une participation de **528 €** est demandée à la Caisse des Ecoles. Un financement est prévu par l'école à hauteur de 500 €, une participation de la Ville au titre du PACTE à hauteur de 800 €, et une participation de la DSDEN à hauteur de 400 €.

Le projet est validé et une participation de 528 € est accordée à l'unanimité.

17) L'école maternelle Maurice Arnoux présente un projet de mise en musique de l'album **Le petit chasseur de bruit** qui propose un éveil musical dans lequel les élèves pourront ressentir des émotions, un éveil corporel pour appréhender la musique de l'intérieur et manipuler des instruments. Cette action est portée par l'Action Musicale (12 matinées de 3 heures, soit 36 heures d'intervention). Le projet a été retravaillé en recherchant d'autres financements. Deux classes de petite section sont concernées (52 élèves). La restitution est la suivante : représentation devant les autres classes. Ce projet s'élève à 2 640 € et une participation de **2 240 €** est demandée à la Caisse des Ecoles. Un financement est prévu par la coopérative de l'école à hauteur de 400 €.

Monsieur DEVRIENDT indique que l'école devait chercher d'autres financements, elle a augmenté le montant de la coopérative mais ce n'est pas suffisant.

Madame LEMEE précise que la coopérative de l'école Maurice Arnoux n'est pas en peine, elle est bien gérée.

Madame la Vice-Présidente demande ce qui peut être envisagé l'année prochaine pour l'Action Musicale. Elle ajoute que la Caisse des Ecoles pourrait négocier avec l'Action Musicale (1 500 € par école) et la Caisse des Ecoles pourrait proposer aux écoles maternelles soit les propositions Action Musicale de la Caisse des Ecoles soit de présenter leurs projets dans le cadre de l'appel à projets.

Monsieur BOUCHEZ propose de déterminer un montant plafond de participation qui serait proportionnel au nombre d'élèves concernés par le projet.

Monsieur VERZEELE propose de faire une base de 500 € par école et XX € par élève.

Monsieur DEVRIENDT indique qu'il a du mal à valider le projet de l'Ecole Maurice Arnoux à 2 240 € alors que la Caisse des écoles va attribuer potentiellement 1 320 € à l'école Boileau, pour des raisons d'équité. L'école Boileau a fait l'effort de trouver des financements dans sa coopérative.

Madame DURAND indique que l'école Maurice Arnoux a expliqué pourquoi elle ne pouvait pas financer davantage ce projet ; elle finance entièrement d'autres projets qui ne sont pas présentés à la Caisse des écoles.

Madame LEMEE précise que l'école Maurice Arnoux n'a pas fait beaucoup d'effort pour trouver d'autres financements.

Monsieur VERZEELE propose de subventionner les écoles maternelles à hauteur maximale de 75 %, ce qui impliquerait de revoir uniquement le montant de deux demandes de participation.

Madame la Vice-Présidente attire l'attention sur le fait que les écoles élémentaires ont davantage de projets PACTE, donc des subventions Ville.

Monsieur VERZEELE souligne le fait qu'une école maternelle a fait la démarche de faire une demande auprès de l'OCCE. Il indique que l'école Maurice Arnoux aurait pu faire de même.

Madame PAILLARD demande ce qu'est l'OCCE.

Monsieur VERZEELE répond que l'OCCE (Office central de la coopération à l'école) est l'organisme qui gère l'ensemble des coopératives scolaires pour lesquelles les écoles versent par enfant une certaine somme. L'OCCE fournit éventuellement une logistique d'aide aux écoles qui en font la demande sous forme de projets.

Madame la Vice-Présidente souligne le fait que le contexte est particulier cette année. Il y aura moins de budget de fonctionnement pour les écoles. Aussi, il est important que la Caisse des Ecoles accompagne les enfants et les classes pour les projets. Elle indique que ces projets sont assez chers mais que si tous les projets étaient acceptés en l'état, la Caisse des Ecoles aurait le budget nécessaire.

Monsieur DEVRIENDT précise qu'il ne restera pas beaucoup d'argent pour les années suivantes.

Madame DURAND mentionne que l'excédent n'a pas été dépensé.

Madame LEMEE demande qui valide le choix des compagnies dans les écoles.

Madame la Vice-Présidente répond que ce sont les enseignants qui valident le choix des compagnies. Elle ajoute que l'année prochaine on pourrait demander aux écoles de changer de prestataires, de travailler avec des prestataires Montrougiens.

Madame LEMEE ajoute que les écoles pourraient travailler avec une thématique autre que la musique.

Madame PAILLARD indique qu'on pourrait proposer à toutes les écoles de découvrir les autres projets réalisés dans les autres écoles, cela permettrait aux écoles de découvrir d'autres associations, d'autres activités.

Madame DURAND précise qu'un bilan a été fait l'année dernière, celui-ci a été distribué aux écoles.

Monsieur BOUCHEZ réfléchit sur une proposition qui pourrait être un peu différente, proposition pour 2023 puis 2024, en prenant en compte deux critères, un critère par enfant et un pourcentage par rapport au coût total, soit un maximum de 30 € par enfant et/ou un

maximum de 70 % du total du coût pour cette année. Et en 2024, 25 € par enfant et le maximum du coût total serait de 50 %.

Le projet est validé et une participation de 1 900 € est accordée à l'unanimité (ce qui représente 72 %).

18) L'école maternelle BERTHELOT présente un projet **Création de chansons autour du voyage et des transports** qui propose des apprentissages de la posture de chanteur pour participer aux chorales et créer un univers sonore lié aux moyens de transport et aux milieux traversés, d'enrichir les possibilités de création et l'imaginaire musical. Cette action est portée par l'Action Musicale (16 séances par classe, soit 48 heures d'intervention - 30 minutes par demi-classe). Le projet a été retravaillé en recherchant d'autres financements. Trois classes de grande section sont concernées (68 élèves). La restitution est la suivante : création d'un livre numérique sous la forme d'un carnet de voyage, partage des créations avec les petites et moyennes sections.

Ce projet s'élève à 3 520 € et une participation de **2 359 €** est demandée à la Caisse des Ecoles. Un financement est prévu par la coopérative de l'école à hauteur de 1 161 €.

Le projet est validé et une participation de 2 359 € est accordée à l'unanimité.

19) L'école maternelle BOILEAU présente un projet **Mettre en musique une histoire « Les trois ours de Byron Barton »** qui propose de participer à des ateliers musicaux avec une musicienne professionnelle, d'enrichir la possibilité de création et l'imaginaire musical personnel et collectif des élèves. Cette action est portée par l'Action Musicale (12 séances de 3 heures, soit 36 heures d'intervention). Le projet a été retravaillé en recherchant d'autres financements. Trois classes de petite section sont concernées (50 élèves). La restitution est la suivante : restitution devant les autres élèves de l'école, film adressé aux familles des élèves concernés.

Ce projet s'élève à 2 640 € et une participation de **1 320 €** est demandée à la Caisse des Ecoles. Un financement est prévu par la coopérative de classe et d'école à hauteur de 1 320 €.

Le projet est validé et une participation de 1 320 € est accordée à l'unanimité.

20) L'école maternelle BOILEAU propose un deuxième projet **Sculpture, réalisation d'un autoportrait rêvé en volume** avec l'intervenante Violaine LAMERAND, sculptrice montrougiennaise. Ce projet a pour objectif de permettre à tous les enfants d'un même niveau de participer à des ateliers, de créer une sculpture individuelle (imaginaire, motricité, vocabulaire artistique) (5 séances de 30 minutes par groupe de 6, soit 30 heures d'intervention). Le projet a été retravaillé en recherchant d'autres financements. Il concerne quatre classes de moyenne section (66 élèves). La restitution est la suivante : exposition à l'attention des parents. Ce projet s'élève à 1 632 € et une participation de **500 €** est demandée à la Caisse des Ecoles. La coopérative de l'école prend en charge 300 €, celle de la classe 132 €, participation DSDEN à hauteur de 200 €, PACTE Ville de Montrouge à hauteur de 500 €.

Le projet est validé et une participation de 500 € est accordée à l'unanimité.

21) L'école maternelle BRIAND présente un projet **Voyage au pays des sons** qui propose de s'éveiller à la musique en développant sa capacité d'écoute et de reproduction par la maîtrise du geste, d'explorer le monde à travers les bruits et les sons de la nature et des animaux, les

matériaux, de se repérer dans l'espace, le temps, de découvrir son corps. Cette action est portée par l'Action Musicale (13 séances par élève de 3 heures sur 16 semaines). Le projet a été retravaillé en recherchant d'autres financements. Trois classes et demie de moyenne section sont concernées (75 élèves). La restitution est la suivante : parade musicale dans la cour présentée aux familles avec fabrication de costumes, accessoires.

Ce projet s'élève à 2 640 € et une participation de **1 965 €** est demandée à la Caisse des Ecoles. Un financement est prévu par la coopérative de l'école à hauteur de 300 € et de 375 € par les familles (5 € par élève).

Le projet est validé et une participation de 1 965 € est accordée à l'unanimité.

26) L'école maternelle HAUT-MESNIL présente un deuxième projet ***Ecoute et pratiques artistiques associées sur le thème le voyage et la goutte d'eau*** dont l'objectif est d'apprendre à écouter, à développer son expression vocale, corporelle et à explorer quelques instruments d'éveil musical. Le projet est porté par l'Action Musicale (16 matinées de 3 heures). Le projet a été retravaillé en recherchant d'autres financements. Quatre classes de moyenne et grande section sont concernées (91 élèves). La restitution est la suivante : restitution du travail devant les autres élèves de l'école en juin 2023.

Ce projet s'élève à 3 520 € et une participation de **2 320 €** est demandée à la Caisse des Ecoles. Un financement de la coopérative scolaire est prévu à hauteur de 1 200 €.

Le projet est validé et une participation de 2 320 € est accordée à l'unanimité.

27) L'école maternelle RABELAIS présente un projet ***Action musicale en petite section*** dont l'objectif est de développer le vocabulaire et les capacités langagières à travers l'utilisation d'instruments de musique, thème les Arts en lien avec la fête du livre. Le projet est porté par l'Action Musicale (10 matinées de 3 heures). Le projet a été retravaillé en recherchant d'autres financements. Deux classes de petite section sont concernées (49 élèves). La restitution est la suivante : restitution du travail devant les autres élèves de l'école en juin 2023.

Ce projet s'élève à 2 500 € et une participation de **1 700 €** est demandée à la Caisse des Ecoles. Un financement de la coopérative de l'école est prévu à hauteur de 500 €. L'école a intégré les instruments qu'elle renouvelle, ce qui n'avait pas été fait au départ, 300 € seront pris en charge par la coopérative de l'école.

Le projet est validé et une participation de 1 700 € est accordée à l'unanimité.

Madame la Vice-Présidente demande à Madame DURAND quel est le montant accordé aux écoles maternelles et élémentaires.

Madame DURAND indique que le montant s'élève à **14 542 €** pour les écoles maternelles et de **11 110 €** pour les écoles élémentaires, soit un total de **25 652 €**.

III – Questions diverses

Madame la Vice-Présidente laisse la parole à Madame BADIAS pour aborder les projets sur le Bien-Manger.

Madame BADIAS précise qu'elle souhaiterait que la Caisse des Ecoles propose aux écoles ou aux accueils périscolaires une animation qui permettrait de former des enseignants et/ou des animateurs sur le Bien-Manger. L'année dernière, des ateliers avaient été proposés sur le recyclage du pain avec la société An Cuisine. Elle ajoute que cette année l'idée est de

proposer une formation avec une association qui s'appelle l'Institut du goût. Cette formation permettrait de réaliser des ateliers, de ne plus être dépendants d'une animation payante. Les enfants apprennent à découvrir les aliments, non pas uniquement par le côté scientifique ou écologique, c'est une approche personnelle avec la découverte des aliments, l'ouverture à la nouveauté, aux nouveaux aliments dans la texture, dans les couleurs et dans les saveurs. Ces ateliers pourraient se faire sur le temps de la cantine ou le mercredi.

Madame BADIAS indique que si les Administrateurs ne sont pas opposés au projet, il sera travaillé en Commission du Bien-Manger.

Madame la Vice-Présidente souligne le fait que cette association n'est pas Montrougiennne, elle est Parisienne. Elle propose qu'une note expliquant le projet soit rédigée afin que les Administrateurs qui ne sont pas présents ce soir puissent être informés.

Madame la Vice-Présidente précise que l'idée est de former nos animateurs. Elle pense qu'il est préférable que ces ateliers puissent se faire sur le temps périscolaire.

Madame PAILLARD demande s'il existe une association équivalente à Montrouge.

Madame la Vice-Présidente répond par la négative et indique que la seule association Montrougiennne est An Cuisine avec Monsieur IMBAUD. Il intervient dans les écoles avec sa cuisine portative mais les animateurs ne peuvent pas refaire après. Elle ajoute qu'il y aura une vraie cuisine pédagogique dans deux ans quand le centre de loisirs Delerue sera terminé. Il existe un petit coin cuisine pédagogique à l'école Renaudel.

Madame BADIAS indique que le coût d'une journée de formation se situe entre 1 100 et 1 200 € (partie théorique et pratique), il faut compter 2 ou 3 jours de formation, soit un investissement de 3 000 €.

Madame la Vice-Présidente mentionne que ce projet pourrait être proposé aux animateurs, elle indique qu'elle est très favorable pour que la Caisse des Ecoles porte ce projet.

Madame HADDAR demande s'il est possible d'avoir le plan détaillé de la formation.

Madame BADIAS répond par la positive.

Madame HADDAR indique que des financements pourraient être octroyés par d'autres organismes, se renseigner.

Monsieur DEVRIENDT demande à Madame BADIAS si la formation a lieu sur 3 jours consécutifs ou pas.

Madame BADIAS répond par la négative et indique que les modalités pratiques seront à déterminer avec l'association.

Monsieur DEVRIENDT précise que cela sera compliqué pour les agents si la formation a lieu 3 jours consécutifs.

Madame la Vice-Présidente montre la carte de vœux 2023, elle comporte le nombre d'élèves de la Ville, le nombre d'abonnements à la médiathèque offerts aux CP, le nombre de jouets et de livres offerts, les spectacles, les projets qui ont été financés.

Madame la Vice-Présidente indique que les cadeaux de la Caisse des Ecoles seront distribués la semaine prochaine dans la plupart des écoles, la distribution a lieu ce soir à l'école maternelle Rabelais. Elle ajoute que Monsieur le Maire ne pourra pas se libérer cette année,

elle souhaitait proposer à Madame PAILLARD d'aller avec elle à l'école maternelle Buffalo jeudi 15 décembre. Madame PAILLARD n'est pas disponible.

Madame la Vice-Présidente précise que les administrateurs peuvent assister à la remise des cadeaux s'ils le souhaitent, mardi 13, jeudi 15 ou vendredi 16 décembre matin. L'idée est d'avoir 1 ou 2 administrateurs par école.

Madame la Vice-Présidente propose de faire un point par courriel la semaine prochaine et indique qu'il faudra prévenir les Directeurs des écoles.

Madame la Vice-Présidente remercie l'ensemble des administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente lève la séance à 20h15.

La Vice-Présidente



Marie COLAVITA



Le Secrétaire



Matthieu DEVRIENDT

